



Mon affectation en Aveyron dép. 12

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. En fonction de votre rang au concours et de ces vœux, vous allez être affecté dans un département.

Première chose à savoir : **Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.**

Si vous êtes affectés sur le département de l'Aveyron :

- Vous serez à mi-temps en formation à l'**INSPE de l'Aveyron** – 12, rue Sarrus – 12000 RODEZ et à mi-temps en classe.

- Votre parcours de formation à l'INSPE dépendra de votre parcours actuel (déjà titulaire d'un M2, en cours de MEEF, parent de 3 enfants ...)

Concernant les affectations dans les écoles :

- Dès que les résultats du concours seront envoyés par le rectorat à la DSDEN de l'Aveyron, un courriel sera envoyé aux futurs PES contenant la liste des postes disponibles, à classer par ordre de préférence.

Les futurs stagiaires seront affectés selon un ordre précis :

- 1 - par ordre de concours (ce qui inclut les prolongations, renouvellements, reports et les listes complémentaires).
- 2 - Pour les lauréats de la même année, le 2nd concours interne et 3^e concours sont affectés avant le concours externe ordinaire.
- 3 - Dans un même concours, l'affectation se fait par rang de classement : le n°1 du concours choisit un poste, puis le n°2 est appelé, ensuite le n°3...

Pour toute situation particulière, vous pouvez évidemment nous contacter directement au **05.65.42.63.15** ou 12@se-unsa.org

A très bientôt !



Sophie HERAN

Secrétaire départementale du SE-Unsa de l'Aveyron



Simon BORIES,

Responsable "Entrée dans le métier" pour le SE-Unsa 12